



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 53777

Texte de la question

M. Philippe Folliot souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la gestion des marchés viticoles par bassin de production. La production viticole française connaît une crise structurelle importante (surproduction et inadéquation de l'offre et de la demande). Le 21 juillet 2004, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a notamment proposé une gestion des marchés viticoles par bassin de production. Au vu de leurs spécificités, il apparaît dangereux d'intégrer les vins du Sud-Ouest aux grandes régions viticoles du Bordelais ou de Languedoc-Roussillon. Il demande donc au Gouvernement de prendre en considération les particularités des vins du Sud-Ouest afin qu'ils soient gérés au sein du bassin de production défini par l'interprofession des vins du Sud-Ouest.

Texte de la réponse

Le 21 juillet 2004 les professionnels de la filière viticole ont présenté des pistes pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de produits viticoles, parmi lesquelles a été évoquée la gestion des produits et du marché par bassin de production. L'honorable parlementaire estime qu'au regard de leurs spécificités, les vins du Sud-Ouest ne doivent pas être intégrés aux grandes régions viticoles avoisinantes. Les représentants des vins du Sud-Ouest, reçus le 12 mai dernier au ministère chargé de l'agriculture ont exprimé leur souhait que le bassin de production épouse les contours de l'aire de production du vin de pays « Comté tolosan ». Cette proposition a reçu un accueil favorable de l'administration. Elle est de nature à fédérer les interprofessions existantes qui pourront ainsi établir un plan de communication et assurer le suivi des marchés pour l'ensemble des eaux-de-vie, vins de pays et vins d'appellation d'origine contrôlée du Sud-Ouest.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53777

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10132

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6833